

du gouvernement, ni après six ans sans le consentement des directeurs,—les transports dans ces deux cas devant être enregistrés dans les livres de la compagnie.

Un autre sujet qui paraissait alors préoccuper sans cesse mon premier ministre était la nécessité d'empêcher tout individu, ou tout intérêt ou toute combinaison d'intérêts, représentés par Sir *Hugh Allan* ou tout autre, d'avoir une influence prépondérante dans le conseil des directeurs. Sur ce point encore, je ne suis pas assez familier avec les arcanes des bureaux de direction pour savoir si les arrangements sur lesquels comptait Sir *John* étaient aussi efficaces à cet égard qu'ils me paraissent l'être ;—mais je ferai remarquer que, quoique l'attention du parlement fût, par des événements subséquents, attirée sur ces points spéciaux, ni l'une ni l'autre des chambres n'a manifesté de mécontentement au sujet des dispositions de la charte du chemin de fer, ou de la composition de la direction. Au contraire, jusqu'au dernier moment de la session, dans des occasions fréquentes, le parlement a continué de montrer qu'il avait confiance dans ceux qui avaient rédigé l'une et constitué l'autre. Par conséquent, si, comme on le prétend, une modification entachée de corruption de la charte du chemin de fer du Pacifique en faveur de Sir *Hugh Allan* et de ses amis des États-Unis, était la raison qui leur a fait donner les sommes énormes que l'on dit avoir été dépensées, il semblerait qu'ils n'en ont pas eu pour leur argent, résultat bien surprenant, à mon sens, si l'on considère l'expérience de ces habiles hommes d'affaires.

Mais quoique le parlement du Canada ait ainsi ratifié d'une manière manifeste la politique de chemin de fer de mon cabinet, ce verdict ne devait pas passer sans protestation. Le 2 avril, *M. Lucius Seth Huntington*, membre distingué de la chambre des communes, jeta l'étonnement parmi ceux qui l'écoutaient et dans le monde politique du Canada, par la proposition inattendue suivante :

“ L'Hon. *M. Huntington* propose que *M. Huntington*, membre de cette chambre, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi, et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes,—

“ Qu'en prévision de la législation de la dernière session relative au chemin de fer du Pacifique, il fut conclu un arrangement entre Sir *Hugh Allan*, agissant pour lui-même et certains autres promoteurs canadiens, et *G. W. McMullen*, agissant pour certains capitalistes des États-Unis, par lequel arrangement ces derniers convinrent de fournir tous les fonds nécessaires pour la construction du chemin de fer projeté, et de donner aux premiers un certain pourcentage d'intérêt, en considération de leur influence et de leur position, le plan convenu étant ostensiblement celui d'une compagnie canadienne ayant Sir *Hugh Allan* comme président ;

“ Que le gouvernement savait que des négociations étaient pendantes entre les dites parties ;

“ Que subséquemment il fut convenu entre le gouvernement et Sir *Hugh Allan* et *M. Abbott*, M. P.,—que Sir *Hugh Allan* et ses amis avanceraient une forte somme d'argent pour aider à l'élection des ministres et de leurs amis à l'élection générale alors prochaine, et que lui et ses amis auraient le contrat pour la construction du chemin de fer ;

“ Qu'en conséquence Sir *Hugh Allan* avança une forte somme d'argent pour l'objet ci-dessus mentionné, à la sollicitation pressante des ministres ;

“ Qu'une partie des deniers dépensés par Sir *Hugh Allan* pour obtenir l'acte d'incorporation ou charte lui a été payée par les dits capitalistes des États-Unis en vertu de l'arrangement conclu avec lui,— il soit

“ Ordonné, qu'un comité de sept membres soit nommé pour s'enquérir de toutes les circonstances se rattachant aux négociations pour la construction du chemin de fer du Pacifique, à la législation de la dernière session sur le sujet, et à l'octroi de la charte à Sir *Hugh Allan* et autres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et avec instruction de faire rapport de tous les témoignages pris devant lui, ainsi que de ses délibérations.”  
— Cette proposition fut rejetée.

Comme je l'ai déjà fait remarquer dans une dépêche précédente, No. 116, du 3 mai, accusation ainsi portée contre mon gouvernement était très-grave ; elle disait qu'il avait trafiqué avec des étrangers des intérêts les plus chers du Canada afin de corrompre les électeurs du